



Avis d'appel à candidature

En application de l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le ministère des armées organise au titre de l'année 2022 un recrutement, par la voie du détachement dans le corps des ingénieurs civils de la défense, ouvert aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Le nombre d'emplois offerts est fixé à 2.

L'organisation de ce recrutement est à la charge du centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon.

La sélection des dossiers de candidatures par la commission se déroule à Lyon, à compter du 31 octobre 2022.

L'entretien des candidates et des candidats sélectionné(e)s débute à compter du 28 novembre 2022, à Lyon.

1. DESCRIPTION DES POSTES

1° Poste intitulé « CHEF DE DIVISION INTERVENTION EN CIRISI (F/H) »

La direction interarmées des réseaux d'infrastructure des systèmes d'information (DIRISI) est l'opérateur des SIC de la défense. Subordonné à la direction locale de Rennes (DIRISI RENNES), le CIRISI Tours est principalement implanté sur le site de la base aérienne 705. Le CIRISI Tours assure le soutien de proximité des systèmes d'informations et de communications de l'ensemble des organismes des bases de défense de Tours et d'Angers - Le Mans - Saumur ainsi que le soutien des réseaux supports.

Sous les ordres directs du chef du CIRISI, le titulaire coordonne l'action des trois bureaux sous sa responsabilité dans l'exécution de leurs missions de soutien SIC. Fin manager et possédant une grande aisance relationnelle, il est l'interface entre ses subordonnés et la hiérarchie.

En collaboration avec la section client-projet, il planifie et répartit les interventions à mener afin de garantir le soutien demandé par les utilisateurs. Attentif à la qualité du service rendu, il s'assure de la bonne prise en charge des besoins, tant au niveau des utilisateurs qu'au niveau des techniciens dans les renseignements apportés dans l'outil Diadème.

Localisation : Tours (37).

Date de détachement : à compter du 15 décembre 2022.

2° Poste intitulé « EXPERT CYBERSECURITE (F/H) »

Situé sur l'emprise de la base aérienne 106 de Mérignac, le commandement des forces aériennes (CFA) est l'organe de commandement de 547 unités de l'armée de l'air (471 en métropole et 76 hors métropole). Il est composé d'un état-major et de 6 brigades couvrant tous les domaines des missions des unités CFA (aviation de combat, aviation de transport, contrôle de l'espace, ...).

La division cybersécurité du CFA représente l'autorité du général commandant le CFA pour toutes les affaires portant sur la cybersécurité. Dans ce domaine, elle a compétence sur la préparation opérationnelle ainsi que les homologations de sécurité.

L'expert cybersécurité est un acteur de premier plan pour l'instruction des démarches de sécurité des systèmes d'information. Placé sous la responsabilité hiérarchique du chef de section SSI, le titulaire du poste est en contact permanent avec les responsables SSI (RSSI). Il anime le réseau et apporte son aide aux RSSI dans le cadre des travaux liés à l'homologation et ré-homologations des systèmes d'information en service ou en projet. Il suit les vulnérabilités critiques présentes sur les systèmes de son portefeuille.

Localisation : Mérignac (33).

Date de détachement : à compter du 15 décembre 2022.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce recrutement est ouvert aux fonctionnaires qui remplissent les conditions suivantes :

- appartenir à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail ;
- justifier au 1^{er} janvier 2022 d'au moins trois années de services publics.

3. PROCEDURE D'INSCRIPTION

Il est fortement conseillé aux candidates et aux candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Aucune demande d'inscription hors-délais ou non conforme aux présentes dispositions ne sera prise en compte.

3.1 Candidatures par internet

Les candidates et les candidats qui s'inscrivent par internet utilisent une adresse personnelle.

Les inscriptions ont lieu du 13 septembre 2022 à 12h00, au 14 octobre 2022 à 12h00 (fin des inscriptions), heure de Paris.

Le formulaire d'inscription doit être complété sur la plateforme des concours, à l'adresse suivante :

<https://admissio.defense.gouv.fr>

Sur la plateforme des concours, la candidate ou le candidat crée son compte en cliquant sur l'onglet « s'enregistrer ». Après création de son compte, la candidate ou le candidat clique sur « Civils de la Défense » pour rechercher le concours auquel elle ou il souhaite s'inscrire et procède à son inscription en ligne.

La candidate ou le candidat téléverse dans son espace personnel les pièces justificatives requises, au plus tard le 14 octobre 2022, date de clôture des inscriptions, avant 12h00, heure de Paris.

Le téléversement des pièces jointes est proposé en toute fin d'inscription. Les candidates et les candidats peuvent terminer leur inscription sans verser ces pièces immédiatement et revenir sur le dossier en se reconnectant sur leur espace personnel, jusqu'à la clôture des inscriptions.

Les candidates et les candidats qui ont validé leur inscription peuvent modifier les données de leur dossier jusqu'à la clôture des inscriptions, via leur espace personnel.

Toute modification sur le site d'inscription en ligne doit faire l'objet d'une nouvelle validation. A l'issue de la dernière validation réalisée, la candidate ou le candidat reçoit alors un nouveau courriel rappelant la date et l'heure d'enregistrement de la modification qui est considéré comme seul document opposable.

Tout dossier incomplet ou tout document téléversé après la clôture des inscriptions sera rejeté.

3.2 Candidatures par voie postale

Les candidates et les candidats qui n'ont pas accès à internet peuvent demander un dossier papier d'inscription par voie postale, jusqu'au 4 octobre 2022, le cachet de la poste faisant foi, au CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, section A, quartier général Frère, BP 41, 69998 Lyon cedex 07.

Afin que le dossier leur soit transmis en retour, les candidates et candidats joignent à leur demande une enveloppe au format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse. Aucune demande de dossier papier par tout autre moyen que la voie postale ne sera prise en compte.

Après avoir rempli, daté et signé le formulaire d'inscription, les candidates et candidats l'envoient avec les pièces requises, par voie postale, au CMG de Lyon à l'adresse ci-dessus mentionnée, au plus tard le 14 octobre 2022, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier posté après le 14 octobre 2022 ou parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à cette date ou dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé. Toute pièce complémentaire transmise après cette même date n'est pas prise en compte. Tout dossier incomplet est rejeté.

3.3 Constitution du dossier

a) Candidatures par internet

Les candidates et les candidats qui s'inscrivent par internet joignent à leur inscription les pièces suivantes :

- 1) Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) (formulaire disponible en ligne) ;
- 2) Une copie du document, en cours de validité, permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail ;
- 3) Un justificatif portant notification du dernier avancement d'échelon ;
- 4) Un état des services publics ou un relevé individuel de position signé par le service gestionnaire ;
- 5) Pour les personnes qui demandent un aménagement d'épreuve, un certificat médical, daté de moins de 6 mois, délivré par un médecin agréé, et **précisant les aménagements nécessaires** pour passer l'épreuve.

b) Candidatures par voie postale

Les candidates et les candidats qui s'inscrivent par voie postale joignent à leur formulaire d'inscription les pièces susmentionnées au 3.3 a).

4. FORMULAIRE DE CONTROLE PRIMAIRE AU RECRUTEMENT

Les candidates et les candidats sont informé(e)s qu'elles et qu'ils feront l'objet d'un contrôle primaire au recrutement. Ce contrôle sera réalisé par l'employeur au moment de l'affectation. Le formulaire individuel de contrôle primaire au recrutement (CPR) est disponible sur internet dans la rubrique « Directions » « CONTROLE PRIMAIRE AU RECRUTEMENT CPR » à l'adresse suivante :

<https://admissio.defense.gouv.fr>

5. VISIO CONFERENCE

Pour l'entretien, les candidates et les candidats bénéficient, à leur demande, du recours à la visioconférence dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat.

La demande écrite scannée au format pdf et un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence seront téléversés au plus tard le 14 octobre 2022 avant 12 heures, sur internet à l'adresse suivante :

<https://admissio.defense.gouv.fr>

ou envoyés, au plus tard à la même date par voie postale, au CMG de Lyon, à l'adresse susmentionnée.

6. PROCEDURE DE SELECTION

6.1. Sélection des candidatures

La commission évalue l'aptitude professionnelle à exercer les missions dévolues aux membres du corps dans lequel les emplois sont à pourvoir, et tient compte des acquis de l'expérience professionnelle de la candidate ou du candidat et de sa motivation.

Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidatures, la commission établit la liste des candidats sélectionnés pour un entretien.

6.2. Entretien des candidats

Pour l'entretien, la commission dispose du dossier de RAEP établi par la candidate ou le candidat.

D'une durée totale de 45 minutes, l'entretien débute par un exposé de la candidate ou du candidat d'une durée de 10 minutes au plus sur son parcours professionnel.

Les membres de la commission posent ensuite des questions dont l'objectif est d'apprécier la motivation, le parcours professionnel et la capacité de la candidate ou du candidat à occuper les fonctions de niveau supérieur ou de catégorie supérieure que recouvrent les missions du corps dans lequel elle ou il a vocation à être détaché(e) puis, le cas échéant, intégré(e).

A l'issue des auditions, la commission établit la liste par ordre alphabétique des candidats proposés au détachement.

Les candidats proposés par la commission et retenus par l'autorité de recrutement sont détachés auprès de celle-ci.

7. DEMANDE D'INFORMATION

Toute information sur ce recrutement par la voie du détachement peut être obtenue auprès du CMG de Lyon par téléphone au 04 37 27 27 87.